



## Critères et procédures d'adhésion

**Pour adhérer à l'association LES VOIX, accéder au forum privé et figurer sur le site vous devez justifier de :**

- **48 cachets de comédien sur les 2 dernières années** au moment de l'inscription (critère retenu par l'Afdas pour la prise en charge des formations de comédien), dont **24 de voix enregistrées** en France et/ou DOM-TOM.
- **12 cachets** sur ces 24 doivent impérativement être des cachets **d'enregistrements publicitaires**.

*Rappel des documents à fournir pour justification au moment de l'adhésion :*

- *Une copie de l'attestation Congés Spectacles sur 2 ans, qui fait foi.  
(Les membres de la commission admission connaissant les studios d'enregistrements professionnels vous pouvez, bien entendu, masquer sur la photocopie de l'attestation Congés Spectacles les montants, tous les cachets qui ne concernent pas les 48 demandés et le montant total des cachets).*

### **Le dossier de candidature :**

- si vous remplissez les conditions d'adhésion ci-dessus : demander votre formulaire d'adhésion **par mail** à [contact@lesvoix.fr](mailto:contact@lesvoix.fr) en fournissant un CV ou une biographie, un lien vers un site internet, une photo au format Jpeg (facultatif). Compléter ensuite le formulaire accompagné des documents justificatifs (Congés Spectacles) et signer la Charte et le règlement intérieur.

Envoyez votre dossier de candidature complet à l'adresse de l'association.

Il sera traité par la commission adhésion qui vérifiera sa conformité avec les critères d'adhésion. L'adhésion sera in fine validée par le conseil d'administration. La première cotisation (200€) sera versée par chèque (libellé Association LES VOIX) et le compte internet (site+forum) sera alors activé.

Le montant de la première année d'adhésion est fixé à 200 euros puis à 100 euros les années suivantes. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement et de communication de l'association, des formations futures proposées aux adhérents, etc.

En fonction du nombre d'adhérents et des projets futurs, le Conseil d'administration peut proposer à ses membres la modification de la cotisation annuelle.

**En adhérant à l'association LES VOIX, vous acceptez la présente charte :**

Les adhérents souhaitent, par la signature de cette charte et des grands principes qu'elle défend, contribuer à la professionnalisation et la responsabilisation de leur activité.

**Les adhérents s'engagent :**

- à veiller à ce que les contrats de travail qui les lient au producteur mentionnent leur statut d'artiste-interprète et de comédien(ne), quel que soit le type d'enregistrement sonore.
- à veiller à ce que les contrats de travail distinguent la prestation sonore des droits d'utilisation, ces derniers faisant l'objet d'une rémunération distincte par mode d'exploitation prévu, pour une période de temps donnée, et pour des territoires définis.
- à respecter les tarifs d'usage en vigueur dans la profession.
- à ne pas faire la promotion et la commercialisation du home-studio sur internet.
- à diffuser cette charte pour consolider et encourager la professionnalisation de leurs métiers et le respect de leurs conditions de travail.

Et enfin, ils entendent ne pas porter préjudice à la profession dans son ensemble, en acceptant des conditions de travail incompatibles avec la présente charte.

**En adhérant à l'association LES VOIX, vous respectez son règlement intérieur :**

*(Extraits du règlement intérieur de l'association LES VOIX et du forum de discussion)*

- L'association **LES VOIX** est une association loi 1901 qui n'a pas vocation à être un syndicat, ni une agence de casting.
- Les membres de l'association ne peuvent en aucun cas négocier un cachet ou un contrat au nom de l'association **LES VOIX**.
- Les membres de l'association respectent la spécificité et l'intégrité de chaque membre.
- Ils garantissent la confidentialité des échanges sur le forum privé de discussion du site internet de l'association et l'identité des participants.

**LES VOIX**

Association professionnelle des comédiens artistes-interprètes de la voix enregistrée.

Association Loi 1901 à but non lucratif

7/9 rue Roger Verlomme 75003 Paris

**[www.lesvoix.fr](http://www.lesvoix.fr)**